



Suite à la mobilisation des professionnels des services informatiques de l'AP-HP, l'intersyndicale unitaire CGT, SUD Santé, FO, CFDT, CFTC, UNSA, SMPS, CFE-CGC a interpellé la DRH AP-HP (M Cotellon et M Chollet) face à la volonté de mise en extinction de la prime informatique à l'AP-HP.

Les revendications sont :

- Suspension immédiate de la note AP-HP du 8 février 2018
- Moratoire sur l'application de l'effet cloche sur les bulletins de salaire
- Respect des engagements du DRH APHP de l'époque dans la note du 8 août 2011
- Par mesure d'équité, alignement de la prime informatique sur les deux autres fonctions publiques (FPE, FPT)
- Création d'une filière informatique
- Ouverture de concours à la hauteur des besoins

Suite à la rencontre du 12 mars, nous avons obtenu :

- Le report de l'application de la note en mai 2018
- M Chollet s'est engagé à réétudier chaque situation individuelle qui lui sera soumise, compte-tenu de l'impact financier sur les salaires
- L'AP-HP doit saisir la Fédération Hospitalière de France (FHF), pour que ce sujet soit porté à l'ordre du jour du prochain CSFPH (Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière)

L'intersyndicale :

- Va saisir de son côté les fédérations syndicales qui siègent au CSFPH Va interpellé les deux ministères (Santé et Fonction Publique)
- A demandé à être associé à la réflexion en cours sur les métiers par la DSI, pour avoir des garanties sur le maintien des statuts (métiers, rémunérations)

La lutte continue sur ces revendications : restons mobilisés !